

Guatemala

ARTICLE 7 : MAINLEVÉE ET DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES

Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS)



L'Administration des douanes du Guatemala, conformément au Plan stratégique institutionnel (PEI en espagnol), a respecté en 2019 l'engagement de réaliser la première Étude nationale sur le temps nécessaire pour la mainlevée selon le Guide pour la mesure du temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), avec l'assistance technique du Programme Mercator. Cette démarche figure dans l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui souligne l'importance de contribuer aux efforts encouragés par l'article 7.6 de cet instrument, lequel invite les pays à mesurer et à publier périodiquement le temps moyen nécessaire à la mainlevée des marchandises.

Cette mesure a été accompagnée par le secteur privé et les institutions gouvernementales dans le cadre de la **Table ronde de dialogue et de coopération entre le secteur public et le secteur privé sur les questions douanières**, avec les conseils, la supervision et le suivi de l'OMD. Cela a permis de renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé, grâce à la participation des institutions gouvernementales, des chambres du secteur privé, des transporteurs, des compagnies aériennes, des compagnies maritimes, des agences de fret, des groupeurs et dégroupes, des agents en douane, des entrepôts douaniers temporaires et des fonctionnaires des douanes guatémaltèques.

L'**Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS)** est une méthode et également un outil fourni par l'OMD, afin que, sur la base de la mesure des éléments des flux commerciaux, des mesures d'amélioration de la performance de tous les acteurs puissent être mises en place de la meilleure façon avec une efficacité assurée.

Le champ d'application de l'Étude comprenait les bureaux de douane, qui constituent une priorité par rapport à leur pourcentage de représentation dans l'objectif de perception des taxes sur le commerce extérieur. En effet, ils représentent au total 73 % de la perception et 53 % des opérations d'importation définitives au Guatemala. L'Étude a été réalisée dans les bureaux de douane suivants : **Express Aéreo, Santo Tomas de Castilla, Port Quetzal et Tecún Umán II.**

Au niveau opérationnel, le processus **d'importation définitive de marchandises conteneurisées** (douanes maritimes et terrestres) et de marchandises générales (pour la douane Express Aéreo) a été pris comme base.

Le personnel de l'administration des douanes a été déployé avec un total de 91 agents et le soutien et la collaboration de 66 acteurs de la chaîne logistique.

La TRS a fourni au Guatemala des informations sur le délai moyen de mainlevée et principalement les domaines qui affectent actuellement les délais et les coûts de chaque acteur et qui peuvent être améliorés, ainsi que les stratégies intersectorielles, publiques et privées pour y remédier, établissant ainsi une base de référence pour une mesure continue.

L'intégration des secteurs public et privé, supposant un engagement unilatéral, a permis au Guatemala de devenir le premier pays de la région d'Amérique centrale et le deuxième d'Amérique latine à réaliser une TRS selon la méthodologie de l'Organisation mondiale des douanes.

Cette Étude a débouché sur l'élaboration du **Plan d'action national pour la réduction du temps de mainlevée dans les importations finales**, comprenant des domaines à améliorer et des actions qui tiennent compte des éléments stratégiques et pratiques pour réduire les délais de mainlevée à court et moyen terme.



Étude régionale sur le temps nécessaire pour la mainlevée

Les administrations des douanes d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama), grâce à la coordination et la planification du Secrétariat pour l'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA) et avec le soutien de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), ont réalisé la première Étude régionale sur le temps nécessaire pour la mainlevée (TRS) au niveau mondial afin de recenser les lacunes dans le flux du commerce extérieur, dans le but de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des procédures douanières et la facilitation des échanges en Amérique centrale.

L'Étude a révélé des possibilités d'amélioration pour les douanes de la région et a permis l'élaboration d'un Plan d'action régional qui leur permettra de travailler ensemble de manière coordonnée, en renforçant les liens de coopération entre les douanes, comme le prévoit le pilier 1 du Cadre de normes SAFE de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Il est important de mentionner que la TRS a constitué un véritable jalon dans le cadre de **l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC** et de la **Stratégie centraméricaine pour la facilitation des échanges et la compétitivité, mettant l'accent sur la gestion coordonnée des frontières**, qui complète les mesures qui y sont contenues, tout en renforçant les actions et les projets nationaux ou bilatéraux dans ce domaine stratégique pour le commerce.

Six administrations des douanes et un total de **13 postes-frontières** ont participé au projet, dont les résultats et le plan d'action contribueront à donner suite aux conclusions.

Conformément aux axes transversaux de la Stratégie centraméricaine pour la facilitation des échanges et la compétitivité, mettant l'accent sur la gestion coordonnée des frontières, l'objectif est d'encourager l'action des « paires de pays/frontières », le renforcement des Comités nationaux sur la facilitation des échanges dans chaque pays, le respect des mesures contenues dans la stratégie, telles que la gestion intégrée des risques, l'adoption de normes, d'infrastructures et d'équipements internationaux, entre autres.